

Département de  
Loire-AtlantiqueArrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, CAUCHY, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

A l'exception de : Madame MANENT.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**13/ EXERCICE 2023 – TARIFS MUNICIPAUX – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CREATION DE TARIFS D'ACTIVITES COMMERCIALES AMBULANTES – APPROBATION****RAPPORTEUR** : Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué**EXPOSE :**

Au regard des demandes croissantes pour l'implantation d'activités commerciales ambulantes lors des festivités et manifestations organisées par la Ville, il convient de s'interroger sur la valorisation de leur occupation sur le domaine public.

Aussi, la Ville de Pornichet souhaite clarifier la tarification de ces activités commerciales ambulantes alimentaires et non alimentaires, afin de répondre à la demande, mais aussi de contribuer au dynamisme économique du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Pornichet doit créer de nouveaux tarifs.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

**VILLE DE PORNICHET - TARIFS 2023  
applicables à compter du 6 juillet 2023****OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Désignation des tarifs	Tarifs 2023	Mode d'approbation
<b>DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ACTIVITES ECONOMIQUES</b>		
<b>ACTIVITES COMMERCIALES AMBULANTES</b>		
Commerces ambulants alimentaires lors de festivités, manifestations ponctuelles (max 20 m <sup>2</sup> ) sur le DP - au m <sup>2</sup> /jour	5,20 €	Délibération
Activités commerciales ambulantes non alimentaires, avec accord express de la Ville - au m <sup>2</sup> /jour	8,00 €	Délibération
Forfait électricité/jour (selon disponibilité) - tout ampérage	2,85 €	Délibération

Date de convocation

22 juin 2023

Date du  
Conseil Municipal

28 JUIN 2023

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 24

Votants ---- 32

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

04 JUIL. 2023

Publié le :

04 JUIL. 2023

Certifié exact,  
Le Maire,Jean-Claude  
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒ Vu les tarifs proposés,

⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 21 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 31 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Approuve les tarifs proposés, tels que figurant ci-dessus, pour l'occupation du domaine public par des activités commerciales ambulantes alimentaires et non alimentaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_23\_06\_13A**  
Objet : **13. Exercice 2023 – Tarifs municipaux – Occupation du domaine public – Création de tarifs d'activités commerciales ambulantes –**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-06-28 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.1.6 - tarifs des services publics  
Identifiant unique : 044-214401325-20230628-DELIB\_23\_06\_13A-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_13A-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 13. Tarifs activités commerciales ambulantes.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_13A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	121.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 10h22min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 10h22min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 10h29min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 10h29min27s	Reçu par le MI le 2023-07-04